

Vh
D

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE GRENOBLE
2 Place de Verdun
BP 1135

38022 Grenoble Cedex
Téléphone : 04.76.42.90.00
Télécopie : 04.76.51.89.44

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

Grenoble, le 21/06/2017

E17000250 / 38

Monsieur le Maire LES DEUX ALPES
Mairie
38860 LES DEUX ALPES

Dossier n° : E17000250 / 38
(à rappeler dans toutes correspondances)



COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR


Objet : la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de VENOSC dans le cadre de l'extension de la carrière de la Peuye et du réaménagement du secteur de la zone artisanale des Ougiers

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Daniel DURAND, Docteur en Biogéographie - consultant en environnement, demeurant Le Village, SAINT MICHEL LES PORTES (38650)MISSAIRE en qualité de commissaire enquêteur.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 21/06/2017

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE GRENOBLE**

2 Place de Verdun
BP 1135

38022 Grenoble Cedex
Téléphone : 04.76.42.90.00
Télécopie : 04.76.51.89.44

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E17000250 / 38

Monsieur le Maire
LES DEUX ALPES
Mairie
38860 LES DEUX ALPES



Dossier n° : E17000250 / 38

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de VENOSC dans le cadre de l'extension de la carrière de la Peuye et du réaménagement du secteur de la zone artisanale des Ougiers

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Daniel DURAND, Docteur en Biogéographie - consultant en environnement, demeurant Le Village, SAINT MICHEL LES PORTES (38650) (tel : 04-76-34-01-14 ; portable : 06-80-31-25-74) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

21/06/2017

N° E17000250 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF



Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 02/06/2017, la lettre par laquelle le maire des DEUX ALPES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de VENOSC dans le cadre de l'extension de la carrière de la Peuye et du réaménagement du secteur de la zone artisanale des Ougiers ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Daniel DURAND est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire des DEUX ALPES et à Monsieur Daniel DURAND.

Fait à Grenoble, le 21/06/2017

Pour le Président,
Le Vice-président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'T. PFAUWADEL'.

T. PFAUWADEL